

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 6 AVRIL 2022

Présents : M. Colino, M. Courant, Mme Piron, M. de Saint Nicolas, Mme Sozzi, M. Blin, M. Troussier, Mme Gourdou, Mme Marnier, Mme Delaunay.

Absent excusé : M. Jehanne, M. Leboulanger, Mme Martelin-Poder, M. Forant.

Secrétaire de séance : M. Troussier

Monsieur Colino, maire, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Il informe le conseil municipal des pouvoirs donnés par M Leboulanger à Mme Sozzi, M. Jehanne à M. Colino, Mme Martelin-Poder à M. Colino, M. Forant à Mme Delaunay. Il présente le procès-verbal de la séance du 2 mars 2022 au conseil municipal qui l'approuve à l'unanimité.

1. Subventions aux associations pour l'année 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2022 :

	Subventions 2022
Comité des Fêtes	1 100€
Chorale Cant' Amay	300€
ICL	200€
ADMR	500€
Maisons Familiales	200€
Assoc Odon Côte 112	100€
Assoc « les enfants de l'Ukraine »	300€
Coopérative scolaire (cirque)	1 100€

2. Taux d'imposition pour 2022

Le conseil municipal décide de maintenir les mêmes taux qu'en 2021 à savoir :

Foncier bâti = 44,34%

Foncier non bâti = 52,55 %

3. Compte de gestion et compte administratif 2021 – affectation du résultat – budget primitif 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion et le compte administratif 2021 du budget communal, affecte la somme de 100 222.29€ au compte 1068 et adopte le budget primitif 2022.

4. Prescription de la révision du PLU

Le conseil municipal, à l'unanimité, prescrit la révision du PLU

5. Avis relatif à l'implantation d'un projet éolien sur la commune

Le conseil municipal, décide (11 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions) de ne pas porter de projet éolien sur la commune et de s'opposer à tout projet sur une commune voisine.

6. Adhésion de la communauté de communes Bayeux Intercom au SDEC Énergie

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la communauté de communes Bayeux Intercom au SDEC Énergie